Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section de la Haute Marne

Cité administrative
89 rue Victoire de la Marne
52000 CHAUMONT
Bureau 219-2ème étage
fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr
03.25.30.23.46

Comité Technique Local du 17 janvier 2019 : Liminaire

Monsieur le Président,

Nous évoquerons lors de ce CTL le déploiement du télétravail à la DGFIP. C'est un sujet sur lequel notre organisation n'est pas en opposition de principe, dans la mesure où ce dispositif peut contribuer à faciliter la vie professionnelle et personnelle des agents à condition que cette impression de liberté ne conduise pas à une perméabilité accrue entre les deux ...

Toutes ces considérations mises à part, nous observons cependant, que le télétravail existe juridiquement depuis 2012, alors que la Fonction Publique en décide la mise en œuvre à la veille d'une réforme territoriale qui, sous couvert de « *réinventer* » le service public de proximité, risque fort de n'en laisser subsister qu'un dérisoire ersatz.
Dans ce contexte, il convient donc de ne pas perdre de vue que la possibilité du télétravail pourrait constituer, à terme, un palliatif au manque de moyens et un nouveau justificatif au resserrement du réseau et aux suppressions d'emplois. A ce titre, le plafond de 10 % applicable aux effectifs des directions départementales ne manque pas de nous interroger…

C'est pourquoi, **FO-DGFiP** reste très prudent dans l'appréciation de ce dispositif, car il faut rester lucide : l'administration a toujours tendance à répondre aux aspirations des personnels dès lors qu'elle y trouve son intérêt !

Les représentants FO-DGFiP en CTL
TITULAIRES
Catherine Durand, Rachel Sugneau, Guillaume Tavin, Matthieu Testart, Guy Zimberlin
SUPPLEANTS
Tony Brusse, Rachel Delacourt, Julie Ludwig

N'HÉSITEZ PAS À APPELER LA PERMANENCE POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLÈMES OU DEMANDER DES PRÉCISIONS.